



Comité **Région SUD** Provence Alpes Côte d'Azur FEDERATION FRANCAISE DE CYCLISME

Alpes de Haute Provence - Hautes Alpes - Alpes Maritimes - Bouches du Rhône - Var - Vaucluse

SIRET : 782 812 994 000 21

☒ **Siège social** : Vélodrome des Olives, 184 Avenue des Poilus – 13013 MARSEILLE - Tel 04.91.12.23.10 ffcregionsud@gmail.com

☐ **Antenne** : Vélodrome de Costebelle, 83400 HYERES Tel 04.94.38.50.55



N/REF. CL/BJ – 20210930

Marseille, le 30 Septembre 2021

Objet. **PROCOLE SANITAIRE**

Madame La Présidente,
Monsieur Le Président,

Vous avez été tous durant les périodes successives « d'évolution » des mesures sanitaires, **Responsable** et **Parfait** dans l'application des règles imposées.

Le 1^{er} Octobre 2021, nous devons prendre en compte jusqu'aux prochaines modifications, celles qui sont applicables dès ce jour (Note FFC du 30 Septembre 2021).

Veillez prendre connaissance des modifications à partir du 1^{er} Octobre des déclinaisons des décisions sanitaires pour le sport. (Note FFC du 30 Septembre 2021).

A compter du 1^{er} Octobre tous les licenciés âgés de 12 ans et 2 mois et plus, devront être en possession du Pass Sanitaire et pouvoir le présenter pour accéder aux lieux où se déroulent les compétitions.

Veillez noter que sur les lieux de compétitions cette mesure obligatoire s'applique maintenant sans aucune dérogation au plus de 12 ans et 2 mois.

Pour les entraînements, aucune contrainte sur l'espace public et voie publique.

En revanche sur le ERPX et PA le contrôle d'accès du Pass sanitaire obligatoire doit être effectué par le gestionnaire du site.

A très vite.

Christian LAZARINI
Président du Comité
Région sud FFC

Copie. Note du 30/09/2021

Diffusion : tous les clubs, CA, ETR